



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CUCURON**

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Suffrages exprimés
19	19	19	19

Date de la convocation

07.04.2023

**Séance du 11 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois,

Le 11 avril,

À 20 heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Philippe EGG, Maire.**

**Présents :**

- **Adjointes au Maire**  
M. Jean-Yves RIOU, 1<sup>er</sup> adjoint, Mme Anne-Marie DAUPHIN, 2<sup>ème</sup> Adjointe ; M. Thierry BENOIT, 3<sup>ème</sup> Adjoint, Mme Marjorie BERARD, 4<sup>ème</sup> adjointe, M. Philippe ANGELETTI, 5<sup>ème</sup> Adjoint.
- **Conseillers municipaux :**  
M. Régis VALENTIN, M. Roger PELLEGRIN, Mme Geneviève MANENT, M. René LAURENT, Mme Claudie BLANC, Mme Claudie CHIRI, Mme Aurélie MARTINEZ, Mme Sophie ARNAUD, M. Jérémie COULANGE, M. Alain GUEYDON, M. Régis AUDIBERT, Mme Marie-Jo SOTTO, Mme Anne-Cécile REUS.
- **Secrétaires de séance :** Mme Anne-Marie DAUPHIN, Monsieur Régis VALENTIN.

**Délibération n°24/2023**

**Objet : Modification des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal avoir été informé par courrier du 3.03.2023, de la révision des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc Naturel Régional du Luberon et qu'il convient de donner un avis dans un délai de deux mois à compter de la réception.

L'évolution majeure des statuts est la suivante :

« Les membres associés sont désignés partenaires :

- Le ou les Président (s) honoraires du Parc Naturel Régional du Luberon ;
- Le Président de chaque Chambre Consulaire des départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse ou son représentant délégué ;
- Un représentant du Conseil Économique, Social et Environnemental de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- Le Président du Conseil Scientifique ou son représentant délégué ;
- Deux représentants du Conseil des Associations ;
- Deux représentants du Conseil de développement ;
- Un représentant du Syndicat mixte d'Aménagement et de Valorisation Forestière du Vaucluse ;
- Un représentant du syndicat mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance.

Les statuts sont joints à la présente délibération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal**

**Approuve**, la révision des statuts du Parc Naturel Régional du Luberon.

**Décision adoptée à la majorité.**

**Vote :**

**Pour : 18**

**Contre : 0**

**Abstention : 1 (C.BLANC)**

**Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.**

**Fait à CUCURON, le 17.04.2023**

**Le Maire,  
Philippe EGG**



**Les secrétaires de séance,  
Anne-Marie DAUPHIN, 2<sup>ème</sup> Adjointe**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Dauphin", written over a horizontal line.

**Régis VALENTIN, conseiller municipal**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Régis Valentin", written over a horizontal line.

**Publiée le :**